



COMMUNE DE SAINT-MOLF

Centre Communal d'Action Sociale

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE NOMINATIF
DES PERSONNES VULNERABLES

(prévu à l'article L.121-6-1 du code
de l'action sociale et des familles)

L'inscription des personnes isolées les plus vulnérables (personnes âgées, handicapées, fragilisées), domiciliées sur la commune de SAINT-MOLF, est souhaitable afin de pouvoir leur apporter conseils et assistance en cas d'événements exceptionnels (canicule, grands froids, épidémies...).

Ce document est confidentiel. Les éléments d'information collectés ont pour seul objet le **PLAN D'ALERTE et d'URGENCE DEPARTEMENTAL**. Ils sont destinés exclusivement à l'usage du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-MOLF, responsable de leur traitement. **Pour vous-même ou l'un de vos proches, vous pouvez contribuer à ce moyen de prévention et de solidarité citoyenne.**

Ce document peut être rempli par la personne vulnérable concernée ou par un tiers (représentant légal, professionnel, parent ou proche), à la condition que la personne concernée, ou son représentant légal, ne s'y soit pas opposé(e).

L'inscription concerne :

	Bénéficiaire 1	Bénéficiaire 2
Nom		
Prénom		
Date de naissance		
Téléphone fixe		
Téléphone portable		
Courriel @		
Coordonnées du service intervenant à domicile		

Je sollicite (nous sollicitons) mon (notre) inscription au registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels, climatiques ou autres, **en qualité de** (cocher la case correspondante) :

	Bénéficiaire 1	Bénéficiaire 2
Personne âgée de 65 ans et plus		
Personne âgée de plus de 60 ans reconnue inapte au travail		
Personne handicapée		

Adresse :

Bâtiment : Entrée : Etage :

Code postal : Ville :

Situation de famille : isolé(e) en couple en famille

Personne(s) à prévenir en cas d'urgence :

	Bénéficiaire 1	Bénéficiaire 2
Nom		
Prénom		
Adresse		
Téléphone fixe		
Téléphone portable		

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans le présent formulaire de demande. Je suis informé(e), (nous sommes informés) :

- qu'il m'(nous) appartient de signaler au centre communal d'action sociale toute modification concernant ces informations, afin de mettre à jour les données permettant de me (nous) contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.
- que cette inscription est facultative et que ma radiation peut être effectuée à tout moment sur simple demande de ma part (notre part).

Fait à, le

Signature(s) du ou des bénéficiaire (s) ou du tiers ayant rempli la demande

Document à retourner au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en mairie 1 rue des épis - 44350 Saint-Molf

pour toute question concernant ce formulaire et le registre des personnes vulnérables
isabelle.maillard@saintmolf.fr – 06 98 45 43 74

Toutes les données recueillies par ce formulaire sont facultatives. Elles feront l'objet d'un traitement informatique selon les règles de confidentialité conformément à la Loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Ces données seront destinées à aider les pouvoirs publics dans la mise en place d'un dispositif d'alerte ponctuelle au bénéfice de la population fragile et l'organisation des secours déclenchés en cas de nécessité.

Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public, prévue par le Code de l'Action Sociale et des Familles (art L.121-6-1 et R 121-2 à R 121-12). Le responsable de ce registre nominatif, mis à jour chaque année, est le Maire de Saint-Molf. Le destinataire des données recueillies est le Centre Communal de l'Action Sociale de la ville de Saint-Molf puis en cas d'alerte déclenchée : le Maire, le responsable du CCAS, la direction générale des services de la mairie de Saint-Molf ainsi que, sur sa demande, le préfet. Vos données sont conservées pendant la durée de votre inscription, puis archivées selon les prescriptions des Archives de France. Votre radiation du registre communal peut être effectuée à tout moment sur simple demande écrite de votre part. Vous pouvez avoir accès à vos données et demander à les rectifier en contactant le Centre Communal d'Action Sociale au 02 40 62 50 77 ou isabelle.maillard@saintmolf.fr.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, ou demander à les limiter ou à les supprimer, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative.

Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07 – 01 53 73 22 22 - www.cnil.fr.